

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Samedi étant jour de fête et lundi jour des morts, les employés d'atelier des *Mélanges* n'auront pas assez de temps pour préparer le numéro de mardi, en conséquence nous ne publierons que celui de vendredi prochain.

#### SITUATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN DANEMARCK.

Il n'est personne qui ne sache qu'à son origine, et long-temps après encore, la réforme luthérienne ne demandait qu'à être tolérée, et qu'alors même qu'elle eut acquis plus de forces, elle bornait ses prétentions à obtenir une situation de droit dans l'empire. La guerre de trente ans, avec son sanglant épisode de l'invasion de Gustave-Adolphe, n'avait point d'autre but ostensible : *liberté religieuse, liberté de conscience*, c'était surtout, en France comme en Allemagne, son cri de ralliement.

Alors, l'autorité pontificale était, comme elle l'est encore aujourd'hui, qualifiée de *tyrannie des consciences*, bien qu'elle ne déployât, comme elle le fait encore, d'autre moyen coercitif contre les hérésies, que d'exclure de la société catholique ceux qui, en abjurant la foi, se condamnent eux-mêmes, et par le fait se sont déjà séparés d'elle. Mais partout où, à l'aide du glaive temporel la réforme devint dominante, elle fit une loi politique de l'apostasie, et, inspirée par elle, la législation civile sanctionna par des pénalités énormes l'intolérant prosélytisme de l'hérésie triomphante. Nous avons sous les yeux une lettre de Copenhague, qui fournit de curieux renseignements sur la législation danoise, en matière de religion, et sur la situation qui y est faite à l'exercice si étroitement restreint du culte catholique.

« Si nous jetons, dit cette lettre, un coup-d'œil sommaire sur les lois, les ordonnances, les rescrits royaux, successivement danois contre l'exercice du culte catholique, nous en trouvons vingt-cinq rendus en moins d'un siècle et demi; encore ne suis-je pas certain de n'en point oublier quelques uns. Un pareil nombre de lois, rendues en si peu de temps sur le même objet, forme assurément un témoignage, on ne peut plus authentique du zèle de nos maîtres pour le salut des peuples placés sous leur sceptre; et s'ils n'étaient aussi continuellement préoccupés des crimes et des délits qui compromettent la sûreté publique, le peuple danois serait probablement devenu le plus moral de tous les peuples, tandis qu'il peut sans injustice être cité comme l'un des plus corrompus.

« Les lois de Christian V (1683) et de Christian VII (1766), se référant aux lois de leurs prédécesseurs, qui sont encore en vigueur, défendent aux catholiques tout exercice public ou privé de leur culte, et cela peut se comprendre, puisque, d'après la doctrine de Luther, il constitue une détestable idolâtrie; c'est-à-dire le plus grand outrage qui puisse être fait au Créateur. Elles défendent, de plus, la résidence dans le royaume aux prêtres et aux moines catholiques, mais surtout aux *Jésuites*. A ceux-ci, comme s'exprime la loi, point de grâce; leurs têtes doivent être couchées à leurs pieds.

« Avant d'entrer dans le détail des lois et ordonnances qui pèsent sur nous, il me paraît nécessaire de vous mettre au fait de ce que nous appelons la chancellerie et de ce qui concerne les colonies danoises, aux Indes occidentales.

« La chancellerie danoise est le premier et le plus important de nos ministères. Elle comprend l'administration politique tout entière. Elle régit toutes les affaires civiles et religieuses du Danemarck proprement dit, c'est-à-dire du Jutland et des îles. A l'exception des finances et des affaires étrangères, elle cumule les attributions de tous les autres ministères. Le chef de la chancellerie est donc le premier ministre, et après le roi, le premier personnage du royaume. Pour ce qui est des colonies, elles ne comprennent que trois médiocres îles, du groupe des Antilles; la plus grande des trois, est celle de Saint-Thomas, qui entretient un comptoir sur la côte de Guinée, et un autre aux Indes anglaises.

« De toutes les lois dont je vous ai parlé, une seule accorde une maigre concession aux catholiques; c'est celle du 11 mars 1682, qui, sous des restrictions fort sévères, accorde l'exercice du culte catholique dans la seule ville de Fredericia, en Jutland. A cette époque, le commerce attirait dans cette ville beaucoup d'étrangers, de sorte que la concession était faite bien plus aux intérêts du commerce qu'à ceux de la religion. Il faut toutefois bien se garder d'accorder ici au mot de tolérance, sa signification réelle. Ainsi il était bien entendu qu'elle ne pouvait s'appliquer à cette liberté de conscience qui aurait, comme aujourd'hui en Norvège, permis à un protes-

tant d'embrasser la foi catholique, ou à un catholique marié avec une protestante, de faire élever ses enfans dans sa religion. Ici, tolérance ne signifie autre chose que la permission gracieusement octroyée par le gouvernement aux catholiques de se bâtir à leurs frais une chapelle, toujours à la condition que tout enfant né d'un mariage mixte serait élevé dans la confession luthérienne, et avec défense expresse à tout prêtre catholique de se laisser voir hors de la chapelle, autrement qu'en costume séculier. Les ordonnances des 2 janvier 1779 et 20 septembre 1754, étendirent ce mémorable bienfait aux colonies des Indes occidentales, sous l'express réserve, toutefois, que jamais aucun Jésuite n'oserait aborder leur territoire. Ces dispositions ont été confirmées par une dernière loi du 4 décembre 1816.

« Un décret de la chancellerie danoise, de 1780, s'exprime d'une manière dubitative sur la question de savoir si des enfans nés de parens catholiques peuvent être baptisés dans les temples luthériens, à moins que leurs parens ne s'obligent à les élever dans la foi dite évangélique. La question paraît plus étrange qu'elle ne l'est en réalité; car, comme en Danemarck les ministres du culte de l'Etat sont seuls aptes à délivrer, sous forme de certificats baptismaux, des actes de naissance, les catholiques se trouvaient forcés de recourir aux ministres luthériens, sous peine de priver leurs enfans de leur état civil. Le 20 septembre 1799, et le 17 janvier 1800, il intervint cependant deux ordonnances qui décidèrent la question dans le sens le moins oppressif, avec la réserve, toutefois, qu'en tous cas le baptême ne pourrait être ainsi conféré, que suivant le rit luthérien. La clause était au moins superflue, car dans tout le royaume il ne se trouverait pas un seul pasteur qui eût la moindre connaissance d'un rituel catholique. Comme d'ailleurs le clergé danois n'est pas moins que celui d'Allemagne infecté de théorie, rationalistes, les parens catholiques, une fois la cérémonie légale accomplie, pouvaient en toute conscience faire réitérer le baptême de leurs enfans sous condition.

« Deux ordonnances des 4 juillet 1795 et 6 septembre 1808, émancipées de la chancellerie, autorisent les ministres, mais sans les obliger, à donner, en cas de maladie mortelle, la communion luthérienne à des catholiques. Dans ce cas, y est-il dit, le pasteur aura soin d'instruire le malade de la différence qui existe entre les doctrines luthériennes et les catholiques sur la confession et la communion. Le moment pour établir une pareille controverse, est comme l'on voit admirablement chose. Il doit aussi appeler son attention sur les conséquences de cette communion. Hélas! plus d'un de nos frères ont succombé aux mesures prosrites par cette loi d'hypocrisie qui n'a pour objet qu'un prosélytisme déguisé. Car lorsque l'un de ces malades est revenu à la santé, et qu'il croit pouvoir continuer à pratiquer sa religion native, on lui dit: Vous n'êtes plus catholique, vous êtes notre néophyte, et vous nous appartenez à jamais. En vain le malheureux confesse son ignorance; en vain il allègue sa faiblesse morale et physique; il est réputé converti à la religion de l'Etat, et malheur à lui s'il osait retourner à son Eglise. Au 21 décembre de la même année 1808, la chancellerie d'Etat ajouta un supplément à cette loi, qui charge le pasteur, en cas de refus de sa communion, de représenter au catholique que la doctrine de son Eglise n'exige point la réception du viatique comme condition du salut, afin de le détourner au moins de faire appeler près de son lit de mort un prêtre de son Eglise. Ainsi en vertu de cette détestable loi, le ministre luthérien, armé du pouvoir de pénétrer près du catholique mourant, ne se borne pas à profiter de sa faiblesse et des inquiétudes qu'il fait naître en lui pour le porter à un acte d'apostasie, il s'efforce encore, par une interprétation abusive des préceptes de sa propre Eglise, de le tromper sur ses devoirs.

« L'ordonnance du 13 mai, 1720 n'accorde qu'aux seuls ministres luthériens le droit de célébrer les mariages entre époux de religions différentes. Dans ces cas, il est prescrit au ministre de se faire donner par la partie catholique un acte de promesse, qui doit être inscrit, en texte original, au livre des matricules paroissiales, de faire élever tous ses enfans dans la religion luthérienne. Les ordonnances des 14 décembre 1743 et 30 avril 1824 interdisent formellement et de la manière la plus sévère à tout prêtre catholique, de bénir un mariage quelconque sans l'autorisation expresse de la chancellerie d'Etat. Une autre ordonnance du 18 mai 1827, excepte toutefois les colonies de cette insidieuse disposition. La loi du 22 octobre 1701 enjoint aux autorités ecclésiastiques et civiles, d'exercer la plus rigoureuse surveillance sur les enfans nés de mariages mixtes, et d'empêcher surtout que l'épouse ne puisse être induite, par des séductions conjugales, à aban-

donner la foi luthérienne.

« D'après le Rituel de l'Eglise évangelico-luthérienne, aucun catholique ne pouvoit être enterré suivant les rites de son culte. Mais depuis que le gouvernement a jugé à propos d'accorder quelques concessions à quelques localités sociales, la chancellerie a cru devoir adresser, sous la date du 26 novembre 1816, une instruction aux ministres, en vertu de laquelle ils sont autorisés à enterrer les catholiques, en jetant une poignée de terre sur le cercueil. Nos deux prêtres attachés, en qualité d'aumôniers, à la légation d'Autriche, ne peuvent suivre le char mortuaire de leurs ouailles qu'en habits séculiers ; il ne leur est permis ni de prendre leurs surplis, ni de faire porter la croix à ces obsèques, et il leur est ordonné de réciter avec la plus grande promptitude possible les prières de l'Eglise. Dignes prêtres du Seigneur, ils distribuent dans leur chapelle les sacrements et la parole de Dieu avec le zèle le plus édifiant ; ils exercent toutes les fonctions de leur saint ministère sans accepter aucune rétribution ou droits d'étote, et jusqu'ici aucun catholique n'a été mis en terre par un ministre protestant.

« Si nous sommes ainsi opprimés en Danemark, la faute, au moins en partie, en est à nous-mêmes. Si tous les catholiques de la capitale venaient à s'entendre, quelque jour, pour rédiger et signer collectivement une pétition qui ne manquerait pas sans doute, d'être appuyée par les représentants des puissances catholiques près notre cour, nos ministres commenceraient peut-être à réfléchir un peu sérieusement sur les motifs d'une pareille démarche. Jadis la France et l'Espagne se faisaient un honneur et un devoir de protéger en tous lieux, de leur influence, l'Eglise catholique, et chacune de ces deux puissances entretenait une chapelle dans les hôtels de leurs ambassades. Depuis l'année 1830, la légation française, en Danemark, juge superflu d'entendre la messe, et les chargés d'affaires de S. M. catholique ont également fermé leur chapelle et mis sous clefs les ornemens et les vases sacrés. Ainsi réduits à notre communion, l'Autriche seule excepté, (que le ciel veuille bénir pour ses bienfaits !), nous succombons, sans ressource ni remède, sous ce fatras de lois oppressives, et depuis une cinquantaine d'années, le nombre de ceux qui fréquentaient les chapelles catholiques s'est considérablement éclairci. Un seul rayon d'espérance luit encore à nos yeux. Si la question de la liberté religieuse, indistinctement appliquée à toutes les sectes protestantes, et qui déjà se fait jour dans notre presse périodique, vient à surgir au sein de nos chambres ; si quelque rhéteur radical vient à s'en emparer pour la soumettre à une discussion publique des Etats, alors, sans doute, et en dépit de la résistance de la corporation des pasteurs, le gouvernement pourra se trouver irrésistiblement entraîné dans la voie de concessions religieuses qui pourront s'étendre jusqu'à nous, et, à cet égard, l'exemple de la Norvège sera d'un grand poids dans ces importants débats. » *Ami de la Rel.*

#### EXPLORATION DU TERRITOIRE DE L'OREGON, DES CALIFORNIES ET DE LA MER VERMEILLE,

*Suite et fin.*

Autour de la mission sont groupés les bâtimens d'exploitation, les hangars et les magasins. Plusieurs de ces missions possédaient encore, il y a peu d'années, des fermes et des bestiaux d'une valeur considérable. Celles de Saint-Louis, roi, de Saint-Gabriel et de San-Diego renfermaient chacune au delà de trois mille Indiens néophytes, et avaient plus de 200,000 bêtes à corne, 40,000 chevaux et 300,000 moutons.

Le nombre des indigènes, réunis dans vingt-trois missions de la Haute-Californie seulement, excédait trente mille. Les moines avaient eu l'art de rendre le travail attrayant ; ils avaient fait sentir aux indigènes que leur séjour à la mission leur offrait une nourriture assurée et les mettait à l'abri des tribus hostiles.

C'était en ne reculant devant aucune fatigue et en prêchant partout d'exemple que les religieux stimulaient les Indiens au travail. En 1812, le P. Cavallero, président des Dominicains, est mort au milieu de ses néophytes, la charrue à la main. M. de Mofras rapporte qu'étant un jour allé voir le moine franciscain de la mission de San-Gabriel, il le trouva dans un champ devant une grande table, le capuchon renversé, les manches retroussées, pétrissant de l'argile et montrant à faire des briques aux Indiens qui l'entouraient. « *Amigo, con esta familia, consellio manusque,* » s'écria le P. Estenega, dès que notre voyageur fut à portée de la voix.

Ce mot, dit avec enjouement, est d'un sens profond : il indique la belle et sainte position que les religieux s'étaient faite parmi les sauvages : le conseil pour les guider, les mains pour les soutenir et se mêler à leurs travaux.

Lorsque l'on compare les superbes résultats obtenus par les missionnaires avec ceux du protestantisme dans la conversion des Indiens, il n'est pas difficile de voir de combien l'emporte la Foi romaine.

Que sont devenues, en effet, sous la direction des Méthodistes, des Anabaptistes et autres sectaires, les populations des îles d'O-Taïti ? A peine comptent-elles aujourd'hui six mille habitants. Comment le groupe des Sandwich, où le capitaine Cook avait trouvé 400,000 indigènes, n'éteint-il pas le chiffre de 100,000 au moment où nous écrivons ? Lorsque les puritains arrivèrent sur les rives de la Nouvelle-Angleterre et de la Pensylvanie, ces pays étaient occupés par des nations puissantes et fort nombreuses. Maintenant à l'exception des malheureux Séminoles, dont les tentatives d'extermination ont déjà coûté plus de trente millions de francs au gouvernement de Washington, on ne rencontre plus un seul Indien sur les côtes des Etats-Unis. Dans toutes les possessions espagnoles, au contraire, et malgré leur état d'anarchie, au Mexique, au Pérou, à la Nouvelle-Grenade, à Buenos-Ayres même et

aux Philippines, partout, en un mot où le catholicisme a étendu sa bienfaisante influence par le moyen des ordres religieux, il existe des nations entières d'indigènes ayant conservé leurs mœurs, leurs langues, leurs usages sous l'administration paternelle des curés.

Ce n'est pas sans sacrifices que les missionnaires ont recueilli d'aussi beaux fruits ; plusieurs payèrent de leur vie leur dévouement apostolique, et dans les premiers temps des conversions, les Indiens barbares les firent périr dans d'affreux supplices. Mais rien ne put refroidir le zèle de ces hommes vénérables, et le sang de ces martyrs ne fit qu'enfanter des prosélytes.

Au nord de la Californie, dans le territoire de l'Oregon, des prêtres français, et aux pieds des Montagnes-Rocheuses, des membres de la Société de Jésus partis de la Louisiane, continuent l'œuvre de leurs devanciers. Rien n'est plus touchant, dans l'ouvrage de M. Mofras, que le récit de la réception que lui fit un de nos missionnaires près du Rio-Colombia.

« A la mission de Saint-Paul, l'abbé Blanchet, nous accueillit en compatriote et en frère, et nous ressentîmes une vive joie en retrouvant sur ces rivages éloignés, dans une contrée sur laquelle la France s'est laissée enlever tous ses droits, un presbytère et des villages qui nous rappelaient ceux de nos provinces. Mais nous devons avouer l'impression pénible que nous éprouvâmes lorsque le dimanche, dans l'église où six cents Canadiens étaient assemblés, nous entendîmes un prêtre français dire en français, et à une population toute française : « *Prions Dieu pour notre Saint-Père le Pape et pour notre bien-aimée reine Victoria !* » Après la messe nous demandâmes à M. Blanchet la raison de cette étrange prière ; il nous répondit tristement qu'il était enjoint par le gouvernement anglais de la faire publiquement une fois par mois, sous peine de destitution. »

Les Indiens ont une telle affection pour les missionnaires ; ils savent si bien qu'ils trouvent toujours près d'eux appui et secours de toute espèce, qu'il n'est pas rare de voir des chefs de tribus franchir des distances de plus de deux cents lieues pour voir les Robes noirs, les Pères, les grands chefs des Français ; c'est ainsi qu'ils nomment nos ecclésiastiques.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore un des épisodes les plus touchants qu'amène sans cesse la relation des progrès de la religion dans cet intéressant ouvrage ; l'auteur visitait les missions du grand fleuve de la Colombie qui prend naissance dans les Montagnes-Rocheuses, et après avoir arrosé dans toute sa largeur l'immense territoire de l'Oregon, vient se jeter dans l'Océan Pacifique au dessus de la Haute-Californie.

Durant notre exploration du Rio-Colombia, nous étions, par une nuit glaciale du mois de décembre, couchés au bord du fleuve, sur un terrain détrempé, mal abrité sous un canot renversé, mourant de faim et n'ayant pour toute nourriture que quelques lambeaux de saumon à moitié pourri. A quelques pas plus loin, les trois Indiens qui nous servaient de rameurs se chauffaient accroupis autour d'un grand feu de bois de sapin, qu'ils savent allumer même au milieu des pluies battantes.

Tout-à-coup nous les vîmes, à notre grande surprise, tirer de leur poitrine un petit crucifix en cuivre brillant, et après avoir fait le signe de la croix, entonner ce cantique qu'on nous apprend dans notre enfance :

Heureux le cœur fidèle  
Où règne la ferveur !  
On possède avec elle  
Tous les biens du seigneur !

« Cet air, chanté si loin de la France, au sein de cette solitude profonde, par de pauvres sauvages, nous fit oublier un instant nos fatigues et l'horrible misère à laquelle nous étions réduits. Rien ne saurait éindre la joie de ces Indiens lorsqu'ils nous virent nous mêler à leurs chants. »

C'était à la mission de l'abbé Blanchet que ces Indiens *Têtes-Plates* avaient appris ces cantiques.

Terminons maintenant cette analyse en exposant aux lecteurs les idées de M. de Mofras, qui sont aussi les nôtres, sur la colonisation religieuse ; mais demandons en passant au Gouvernement qui poursuit officiellement, en aveugle, il est vrai, les corporations religieuses, comment il fait publier officiellement aussi, ou sous ses auspices, un ouvrage qui renferme la censure la plus éclatante de ces persécutions aussi injustes qu'impolitiques ?

« Les magnifiques résultats obtenus par les Jésuites dans la Nouvelle-France, et par les missionnaires espagnols, qui étaient parvenus à réunir plus de trente mille néophytes dans leurs missions de la Haute-Californie seulement, prouvent qu'il est facile d'attirer les Indiens par des présents, de leur faire comprendre les avantages d'un travail modéré et de les retenir par la bienveillance.

« Dans les déserts les plus reculés de l'Amérique, les voyageurs sont surpris de rencontrer des croix de bois grossières élevées par les indigènes. Ceux-ci, depuis les temps les plus éloignés de la conquête, gardent un souvenir de vénération pour les missionnaires, pour ces hommes qui, contrairement à tous les autres blancs, ne leur ont jamais fait que du bien et les ont continuellement protégés. Aussi, toute nation qui voudra établir un système solide de colonisation chez les Indiens, devra avant tout envoyer parmi eux des missionnaires. Au milieu de ces tribus, comme chez tous les peuples non encore policés, l'autorité militaire seule ne saurait produire aucun résultat durable. La croix de bois de quelques pauvres religieux avait conquis plus de provinces à l'Espagne et à la France que l'épée de leurs meilleurs capitaines. »

D'autres journaux ont fait connaître au public tout ce que cet ouvrage renferme de renseignements utiles et d'aperçus élevés au point de vue colonial.

et diplomatique, et quelques uns ont cité des pages de description de scènes indiennes dignes de la plume de Walter-Scott et de Cooper. Quant à nous, c'est surtout pour ses sentiments religieux et pour le talent qu'il a mis à les exposer, que nous adressons nos félicitations et nos éloges à M. de Moiras; personne plus que lui n'a prouvé que ces nobles idées sont l'appanage des âmes élevées et des intelligences supérieures.

### CONSTITUTION PHYSIQUE DE LA LUNE.

HAUTEURS DES MONTAGNES. — LA LUNE ET LES PLANÈTES SONT-ELLES HABITÉES ?

Bailly suppose dans son histoire de l'astronomie qu'avant l'invention du télescope le plus puissant monarque de la terre ait imaginé d'ouvrir un concours en disant : Vous voyez ces astres éloignés de plusieurs millions de lieues : ces astres qui sont l'ouvrage du Créateur, je demande la manière de les rapprocher de nous, au moins en apparence ; la manière de leur donner plus de grandeur et d'éclat. — Qu'aurait-on dit d'un tel projet ? il aurait paru ridicule ; personne ne se serait présenté ; et le puissant monarque aurait été unanimement regardé comme le plus insensé des hommes.

Cependant ce projet, en quelque sorte fantastique, de rapprocher de nous les astres, a été réalisé depuis long temps : Galilée, en tournant vers les cieux son télescope, nous a dévoilé des spectacles aussi merveilleux qu'inattendus ; et à mesure que cet instrument a été perfectionné, nous avons acquis des notions de plus en plus précises et détaillées sur tous ces grands corps qui semblaient par leur éloignement devoir se dérober pour toujours à nos curieuses investigations.

Galilée reconnut d'abord que les taches de la lune sont dues aux nombreuses aspérités dont sa surface est hérissée. Ces taches sont, pour la plupart, des ombres véritables qui changent de forme et de position selon que la lune se présente différemment aux rayons du soleil. Ensuite Galilée mesura la hauteur de quelques unes de ces aspérités.

Lorsqu'on sait combien la mesure des hauteurs de montagnes est sur la terre une opération longue et pénible si on a recours aux moyens géodésiques, délicate et minutieuse si on se sert du baromètre, on n'apprend pas sans étonnement que les astronomes aient la prétention de nous donner avec quelque précision la hauteur des montagnes de la lune : cependant ils y ont réussi par une méthode simple.

Ils ont trouvé sur la lune des hauteurs qui ne vont guère à moins de 5,000 mètres. (Laplace) (Herschel dit seulement 2,500 mètres.) Sur la terre les plus hautes montagnes vont à peu près à 9,000 mètres (1833, p. 210); mais le diamètre de la lune n'étant qu'environ le quart du diamètre de la terre, il s'ensuit que les montagnes de la lune, sont (eu égard aux dimensions de cet astre) notablement plus hautes que celles de la terre. C'est peut-être que la pesanteur étant six fois moindre sur la lune, les explosions des volcans y auraient produit comparativement plus d'effet, en supposant d'ailleurs une même force d'explosions.

Nous rapporterons ici la description donnée par sir J. Herschel dans son *Traité d'astronomie*, ch. vi. — « La plupart des montagnes lunaires présentent un aspect singulier et d'une frappante uniformité, le nombre en est étonnant ; elles occupent la majeure partie de la surface ; et presque toutes sont exactement circulaires, ou prennent la forme de coupes, dont l'intérieur a toute-fois une courbure elliptique vers les bords ; pour les plus larges, le fond de l'excavation est ordinairement une aire plane, du centre de laquelle s'élève une petite éminence conique à pente raide. Elles offrent en un mot au plus haut degré le vrai caractère *volcanique*, tel qu'on peut l'observer sur le cratère du Vésuve, ou sur les terrains volcaniques des champs Phlégréens et du Puy-de-Dôme. On parvient même avec de puissants télescopes à distinguer sur quelques unes des marques décisives de stratification volcanique, c'est-à-dire des dépôts successifs de déjections. Ce qu'il y a de très singulier dans la géologie de la lune, c'est que, bien que sa surface n'offre nulle part de véritables mers, on y observe de vastes régions parfaitement de niveau, et qui semblent avoir décidément le caractère de *terrains d'alluvion*. »

M. Cruikshank (de Gottingue) a publié des observations d'où il résulterait qu'il a vu dans la lune, non des hommes, certainement au moins des ouvrages fait de main d'homme, à savoir des chaussées, canaux, villes, fortifications polygonales, etc. (Voir le *Bulletin des Sciences* de M. Férussac, 1824.) Mais jusqu'ici ce grave professeur paraît avoir été seul favorisé d'un si intéressant spectacle. Sir J. Herschel, donc l'autorité l'emporte en ces matières, remarque qu'un cercle d'une seconde de diamètre, vu de la terre, contient à la surface de la lune un huitième de lieue carrée, ou environ 250 hectares. L'astronome anglais en conclut que nos télescopes n'atteindraient pas de longtemps la perfection nécessaire pour qu'on puisse reconnaître dans la lune des traces d'habitans, comme des constructions d'édifice, changemens de sol etc.

D'ailleurs une circonstance décisive, le manque d'atmosphère, doit évidemment nous faire considérer la lune comme une planète dépourvue d'habitans (végétaux), animaux, comme une planète désolée, une planète morte. Il suit de là qu'il n'y a non plus à la surface de la lune aucunes substances liquides ; car on sait que les liquides proprement dits s'évaporent rapidement dès qu'ils ne sont pas maintenus dans leur état de liquidité par une pression atmosphérique ; tout cela d'ailleurs est encore confirmé par cette circonstance qu'on ne voit sur la lune aucun nuage, comme il devrait pourtant y en avoir si cet astre avait des mers et une atmosphère.

On peut aussi conjecturer avec une très grande probabilité qu'il règne sur la lune le froid le plus intense. On sent d'abord que cela doit être pour les régions qui sont dans la nuit, vu qu'elles restent pendant quinze jours privées du soleil (1833, p. 49). A la vérité, on pourrait croire qu'en revanche ces mêmes régions, demeurant ensuite pendant quinze jours sous l'influence solaire, acquerront une température très élevée ; mais il est facile de se convaincre que les planètes susceptibles de s'échauffer sous les rayons du soleil, sont exclusivement les planètes pourvues d'une atmosphère.

En effet, pour notre terre, par exemple, la lumière du soleil arrive au sol au travers de notre atmosphère, un peu affaiblie mais encore très vive, et par conséquent accompagnée de presque toute sa chaleur primitive ; elle échauffe donc les corps qu'elle vient frapper ; mais ensuite l'air s'oppose à la dispersion rapide de la chaleur que la surface de la terre a acquise, et il assure, au moins pour quelque temps, la conservation de cette chaleur. Cela est si vrai, qu'à mesure qu'on s'élève sur les hauteurs on rencontre des régions plus froides ; et sous la ligne, tandis qu'au niveau des mers la température est vraiment brûlante, on voit des montagnes dont le sommet est couvert de neiges éternelles. Ces montagnes sont exposées au soleil tout autant que les plaines ; mais il n'y a point au-dessus d'elles une épaisseur d'air suffisante pour s'opposer à la dispersion de la chaleur qu'elles reçoivent.

Supposez donc un point quelconque de la portion éclairée de la lune ; à la vérité la surface entière du soleil envoie sur ce point des rayons calorifiques très puissans, mais ce même point est aussi par rayonnement de calorique en communication avec toutes les autres régions de l'espace, régions dont la température moyenne est estimée par les physiciens à environ 60 degrés centigrades au-dessous de la glace fondante, et il est bien évident que l'effet produit par les rayons solaires ne peut pas balancer celui de toutes ces régions.

Les réflexions qu'on vient de lire sont très propres à nous confirmer dans cette idée si digne de la grandeur de Dieu, que généralement, c'est-à-dire sauf les cas exceptionnels de mort et de maladie, toute planète est habitée. En effet, on a reconnu dans la plupart des planètes des signes certains de l'existence d'une atmosphère. Et puisque l'effet calorifique du soleil sur une planète ne dépend pas seulement de sa distance, mais aussi, et essentiellement, de la hauteur et de la densité d'atmosphère dont cette planète est douée, on conçoit que les planètes occupant les positions extrêmes du système solaire, peuvent être habitées aussi bien que les planètes intermédiaires. Ainsi les habitans de Mercure comme ceux d'Uranus peuvent également jouir d'une température très modérée quoique la seconde de ces planètes, étant 40 fois plus éloignée du soleil que la première, la puissance calorifique du soleil à la distance de Mercure soit réellement, et abstraction faite de toute autre circonstance, 2,400 fois plus grande qu'à la distance d'Uranus.

Pour ce qui est de la lune, il est très probable d'après tout ce qui précède, qu'il n'existe à sa surface aucun être animé. Et si quelque Cyrano de Bergerac (1834, p. 238 et 250) pourrait jamais s'élever jusque là, il n'y trouverait certainement aucun discoureur de philosophie pour lui faire la description du pays.

Univers.

*Punition des ivrognes sous François Ier.* (Edit du mois d'août 1536. Antoine du Bourg, chancelier.) — Pour obvier aux oisivetés, blasphèmes, homicides et autres inconvéniens et dommages qui arrivent d'ébriété, est ordonné que quiconque sera trouvé yvre soit incontinent constitué et détenu prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois ; et si secondement il est repris, sera, outre ce que devant, battu de verges ou de fouet par la prison ; et tierce fois sera fustigé publiquement, et s'il est incorrigible sera puni d'amputation d'oreille, et d'infamie et bannissement de sa personne ; et s'il advient que par ébriété lesdits yvrognes commettent aucun mauvais cas, ne leur sera pour cette occasion pardonné, mais seront punis de la peine due audit délict, et d'avantage pour ladite ébriété, à l'arbitrage du juge.

### BULLETIN.

Mission des RR. PP. Jésuites dans l'Orégon.

On nous a communiqué un rapport sur les missions situées au-delà des Montagnes Rocheuses, nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur en donnant un extrait dans lequel ils trouveront des détails très-intéressans.

« . . . . . Vous connaissez l'histoire des *Têtes-Plates* ; assurément leur conversion est bien faite pour faire ressortir les richesses de grâces dont ces sanctuaires d'amour sont remplis. Cependant, je ne crains pas de le dire, celle des *Cœurs-a'Aléines* y est plus propre encore.

« Qu'étaient ces pauvres Sauvages il n'y a pas un quart de siècle ? des cœurs si durs que pour les peindre au naturel, le bon sens de leurs premiers visiteurs n'a pu trouver d'expression plus juste que le singulier nom qu'ils portent encore aujourd'hui ; des intelligences si bornées, que, tout en rendant un culte divin à tous les animaux qu'ils connaissaient, ils n'avaient aucune idée ni du vrai Dieu, ni de leur âme ; à plus forte raison d'une vie à venir ; enfin une race d'hommes si dégénérés qu'il ne leur restait de toute la loi na-

tuelle que deux ou trois notions, encore presque tous s'en éloignaient-ils dans la pratique ; car, si j'en crois la réputation qu'ils s'étaient faite dans les peuplades voisines, ils étaient loin d'être des modèles de droiture, de probité, encore moins de charité. Aujourd'hui quelle différence ! Je ne dirai pas sans doute : ils sont parfaits ; ce serait une exagération maladroite aux yeux des personnes les moins versées dans la connaissance du cœur humain ; tout le monde sait qu'à moins d'un miracle qui n'entre pas ordinairement dans le plan de la Providence, les hommes, et surtout les peuples conservent toujours quelque chose de leur caractère primitif, et que les défauts qui tiennent à l'éducation ne se corrigent que par elle et à la longue ; mais ce que je puis dire à la gloire de Celui qui, des plus durs rochers, sait faire des enfans d'Abraham, nos Cœurs-d'Aleines sont de vrais croyans, des hommes craignant Dieu, et qu'avec un peu plus d'amour du travail, la docilité, l'humilité, la piété, la résignation, la patience, la charité, et même le zèle dont ils donnent tous les jours de nouvelles preuves, en feraient des chrétiens dignes d'être comparés à ceux de la primitive église. Il n'y a que deux ans que la croix est plantée sur leur terre, et tous, à fort peu d'exceptions près, ont fait leur première communion, action si importante, et qui a été suivie de tant de bénédictions que c'est à vous en retracer les principales circonstances que j'ai destiné cet écrit. Mais auparavant il ne sera peut-être pas inutile que je vous dise un mot de la manière admirable dont il a plu à la divine miséricorde de les tirer de l'abîme de misères où ils étaient plongés. Vers le tems où de nombreux missionnaires demandaient le plus instamment de l'emploi au maître de la moisson (il y a environ quinze ans), un jour la nouvelle se répandit chez les Cœurs-d'Aleines "qu'il y avait un Dieu : que ce Dieu, auteur de tout ce qui est, outre la terre que nous voyons, avait fait deux choses que nous ne voyons pas : une bonne place pour les bons, appelée le ciel, une mauvaise place pour les méchans, appelée l'enfer : que le Fils de Dieu, en tout semblable à son Père, voyant que les hommes couraient tous dans le mauvais chemin, était descendu du ciel pour les remettre dans le bon ; mais que pour le faire, il lui avait fallu mourir sur une croix." Ces vérités qui paraissent à tant d'hommes qui se piquent de raison, ne pas valoir la peine qu'on y réfléchisse sérieusement, ne parurent pas telles à nos Sauvages. A ce bruit toutes les tribus dispersées soit pour la pêche, la chasse, ou la récolte de la racine amère se rassemblent sur les terres d'un vieux chef, appelé depuis *Ignace*, où les attendait l'auteur de la nouvelle. On arrive au déclin du jour : il n'est point question de fatigue : un grand conseil se prolonge dans le silence de la nuit, et la nouvelle, avec tous ses détails se répète : *Dieu est grand, Jésus-Christ est bon*, deux vérités qui semblaient devoir en être le résultat. L'ont-elles été en effet ? Peut-être pas autant qu'il eût été désirable, du moins dans quelques lieux ; car les familles ne s'étaient pas encore séparées, que déjà le ciel avait envoyé un fléau qui frappait de mort un grand nombre de leurs gens. Au moment où il sévissait avec plus de rigueur, l'un des moribonds, nommé depuis *Etienne*, entend une voix qui vient d'en-haut et qui s'écrie : "Jette tes idoles ; adore Jésus-Christ, et tu guériras." Le moribond croit à la parole entendue, et il est guéri. Il se promène autour du camp ; raconte ce qui vient d'avoir lieu. Tous les malades qui l'écoutent, font comme lui, et tous recouvrent la santé. Je tiens le fait de la bouche même du Sauvage qui a entendu la voix du ciel. Son récit m'a été confirmé par des témoins oculaires qui ont pu dire : *Quorum pars magna fuit*. Et j'ai vu de mes yeux la montagne au pied de laquelle ont été jetées toutes les idoles.

"Bien que le Sauvage garde peu le souvenir d'un événement qui ne le touche pas actuellement d'une manière sensible, celui que je viens de rapporter, était marqué à des caractères si frappans, qu'il laissa des traces dans la mémoire de tous. Mais ni la constance, ni surtout la réflexion ne sont le partage du Sauvage ; aussi après quelques années seulement de fidélité aux impressions reçues, la plupart finirent-ils par ne plus y conformer leur conduite, mouvement rétrograde qui fut encore accéléré par les soi-disant forts en médecine. Car ceux-ci, à la voix d'un de leurs chefs qui vraisemblablement n'avait pas cessé d'être idolâtre, convoquent une assemblée dite des *croyans*, où il fut résolu, du moins par le fait, qu'on reprendrait les anciennes pratiques ; et dès ce moment les animaux du pays, redevenus divinités, rentrèrent en possession de leurs anciens honneurs. La masse de la nation, il est vrai, n'avait plus en eux la même confiance ; mais, soit crainte de leurs prétendus forts, soit curiosité purement naturelle, elle prenait part, du moins par sa présence, au culte sacrilège, qu'on leur rendait. Heureusement il y eut tou-

jours des âmes d'élite qui empêchèrent les regards de la divine miséricorde de se détourner de leurs malheureux frères. J'en connais plusieurs qui, depuis le jour où le Dieu de vérité s'était manifesté à elles, n'avaient pas à se reprocher la plus légère faute.

"Tel était à peu près l'état de la peuplade quand la Providence y envoya le R. P. De Smet. Sa visite, dont les circonstances sont rapportées ailleurs, les disposa si bien en faveur des *Robes-noirs*, et leur docilité prépara si bien ceux-ci en leur-faveur, qu'il fut décidé que le P. Point irait à leur secours. Trois mois après, c'est-à-dire sur la fin de la chasse d'automne de 1842, il quitta Ste. Marie avec autorisation de mettre les nouveaux néophytes sous la protection du Cœur de Jésus. Le jour où il mit le pied sur les limites de leurs terres, qui était le premier vendredi de novembre ; il fit, avec les trois chefs qui étaient venus le chercher, la consécration promise ; et le premier vendredi de décembre la croix, au milieu des chants et des prières, telles enfin qu'elles devaient être, se leva sur le bord d'un lac où la peuplade était réunie pour la pêche ; dès ce moment, grâce à Dieu, on peut le dire, celle de St. Pierre se renouvela. Car, outre qu'on ne parla plus ni de ces assemblées de *croyans*, ni de ces visions diaboliques, ni de ces cérémonies superstitieuses si fréquentes auparavant ; le jeu, qui avait fait jusque-là une grande partie de leurs occupations, fut abandonné ; deux semaines après, le lien conjugal, qui peut-être depuis bien des siècles, n'avait connu chez eux ni unité, ni indissolubilité, fut rappelé à sa première institution. Enfin depuis Noël jusqu'à la Purification, le feu de la *Robe-noire* fut alimenté avec tout ce qui restait de l'ancien médicament. Il était beau de voir les prétendus forts faire justice de leurs propres mains des misérables hochets dont l'enfer s'était servi pour tromper leurs ignorances, ou pour accréditer leur imposture. Combien furent sacrifiés dans les longues soirées de cette époque, de plumes d'oiseaux, de queues de loup, de pieds de biche, de sabots de chevreuils, de touffes d'étoffes, d'images de bois, etc. Mais que Dieu est bon ! à peine le mauvais arbre eût-il été coupé et jeté au feu, que voilà que les bénédictions de la terre, s'unissent à celles du ciel pour récompenser leur sacrifice. En un seul jour trois cents chevreuils sont la proie des chasseurs. La merveille ! dira-t-on, c'était par une belle neige ; oui ; mais, qui avait ordonné à cette neige de tomber si à-propos ? qui lui avait donné assez d'attraits pour inviter les chevreuils à la promenade ? qui en avait façonné la surface de manière à lui donner le degré de consistance justement requis pour permettre à certains pieds de faire impunément ce qu'elle refusait à d'autres ? qui faisait dire aux chasseurs chrétiens : *Il faut que Dieu ait mêlé du sien dans cette affaire ?* et à ceux du voisinage qui ne l'étaient pas encore : "Il faut en convenir la médecine des *Robes-noirs* est plus forte que la nôtre ? etc. etc."

"Dans les premiers jours du printemps la réunion qui se fit au lieu indiqué, pour la construction d'un village, fut plus nombreuse encore que la première. Déjà le village, calqué sur les anciennes *Réductions* du Paraguay, est tracé sur la place ; et chacun selon ses forces, ou son industrie, concourt à son exécution. Des arbres tombent, des bassins se creusent, des chemins s'ouvrent, une église s'élève, les champs publics s'ensemencent, et, grâce à la piété des travailleurs, la Semaine Sainte, la fête de Pâques, le mois de Marie, l'Ascension, la Pentecôte se célèbrent avec une pompe qui fait dire dans le langage du pays "que tout est parti pour bien aller ;" et en effet, les choses vont si bien, que l'ennemi des hommes, qui voit que les restes de sa proie vont lui échapper, redouble d'efforts pour les mieux ressaisir. Ici viennent des épreuves ; mais, *Post-nubila Phœbus* ; après quelques dégâts partiels l'orage suscité n'a pour dernier résultat qu'une plus grande épuration dans l'atmosphère.

"Vers la fin d'octobre 1844 les cent et quelques familles des Cœurs d'Aleines sont réunies. A voir leurs petites loges de paille groupées autour de la *Maison de prière*, l'idée si touchante du Pélican des déserts venait d'autant plus naturellement à l'esprit que tous ces Cœurs d'Aleines jeunes et vieux se réunissaient pour faire leur première communion ou pour la renouveler. Une quinzaine des plus exemplaires avaient déjà eu ce bonheur ; tous s'étaient déjà confessés ; un grand nombre, surtout les jeunes gens avaient déjà acquis un certain degré d'instruction religieuse ; mais le grand nombre, surtout les vieillards, étaient loin encore d'avoir le suffisant, et la *Robe-noire* n'avait devant lui pour les y amener, que novembre et décembre, *maximum* du temps qui devait précéder la grande chasse d'hiver. Or, cette chasse est la condition *sine quâ non* de la subsistance du Sauvage : il fallait donc se hâter,

par conséquent préférer à tout autre la méthode d'enseignement la plus abrégée. Tout le monde sait que le Sauvage, qui à l'œil du lynx, n'oublie presque jamais ce qu'il a vu ; et que, s'il attache à un signe extérieur une idée quelconque, il se rappellera toujours l'idée, pourvu qu'il ait sous les yeux le signe : témoins leur prodigieuse facilité à parler par signes, et leur penchant à rendre leur pensée par des images. C'est sur ces données que le *Robe-noir* basa son système. Il fit des images représentant avec tous leurs attributs, l'une toutes les vérités que l'on doit croire, l'autre toutes les fautes que l'on doit éviter, la troisième le sacrement de la Pénitence, la quatrième l'Eucharistie. Ces premières dispositions faites, le peintre, une longue baguette en main, faisait de chaque point de son tableau une explication qu'il tâchait de mettre à la portée des auditeurs. Le succès de sa méthode surpassa son attente : car, ayant fait répéter ce qu'il avait dit par ceux qui étaient les plus intelligents, il eut le plaisir de voir qu'ils n'avaient rien perdu de ce qui était le plus essentiel ; et, séance tenante, il créa des répétiteurs. La 1re. répétition avait lieu immédiatement après l'explication ; la 2de. se faisait dans les loges, la 3e. entraînait comme elle pouvait dans les harangues des chefs ; la 4e. ouvrait la séance suivante. Il y avait unité dans ce plan, persévérance sur les mêmes buts dans l'exécution.

La suite au prochain numéro.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

M. de Champagni dans un article remarquable qu'il a publié sous le titre : *De la disposition des Jésuites*, termine par ces réflexions frappantes. Comprenant la force de notre situation présente il y a dans les faits une puissance silencieuse qui sert notre cause, et dont l'embarras de nos adversaires est la preuve manifeste.

« Ne regrettons pas qu'une iniquité ait été épargnée aux hommes. Des prêtres pieux, inoffensifs, moralement irréprochables, contre lesquels les tribunaux seraient forcément muets, contre lesquels nul châtement n'a pu se trouver dans les trésors du Code pénal ; ces hommes, pris au collet, chassés du domicile qui leur appartenait, jetés dans la rue sans accusation, sans procès, sans jugement, sans la moindre de ces formalités que l'on observe scrupuleusement envers les voleurs et les assassins : c'était là un triste spectacle que Dieu sans doute pouvait rendre utile, mais dont sa Providence n'avait pas besoin. Ne regrettons pas que même un excès de modération et de charité ait épargné à notre pays une pareille tâche.

« Et peut-être lui a-t-il épargné de grands malheurs. Les actes de violence contre l'Eglise ont toujours mal réussi aux nations. Ces cours de l'Europe étaient bien paisibles et se croyaient bien affermisses lorsque, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, elles proscrivaient la Compagnie de Jésus. Avant que le dix-huitième siècle fût fini, la royauté de Louis XV était tombée ; la France avait passé par la tyrannie révolutionnaire ; toutes les cours étaient tremblantes, vaincues, affaiblies ; la papauté elle-même expiait, par les fers sanctifiés de Pie VI, la faiblesse de Clément XIV ; et, parmi ces dynasties, il n'en est pas une sur laquelle le fleau révolutionnaire n'ait laissé ses affronts et ses meurtrissures : toute l'Europe avait été coupable, toute l'Europe a été punie.

« Et quant à nous, l'histoire de notre révolution nous montre aussi les souffrances péniennes, suivant de près les persécutions religieuses. — L'Assemblée constituante veut rendre schismatique l'Eglise de France, l'Assemblée constituante périt, elle et son œuvre politique, moins durable encore que le schisme qu'elle avait suscité. — Les partis révolutionnaires se succèdent, frappant à coups redoublés sur l'Eglise, mais frappant aussi les uns sur les autres, vengeurs mutuels du Dieu qu'ils outragent. Le massacre des Carmes, au 2 septembre est expié par le supplice de Danton ; les fûts de la Raison et toutes les orgies blasphématoires de la Convention sont expiées par la guillotine du 9 thermidor. — Le Directoire, persécuteur des pontifes, tombe, comme il méritait de tomber, dans la comédie du 18 brumaire. — Napoléon, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, entre en guerre avec l'Eglise : sa fortune ne tient pas trois ans sous le fardeau d'une telle faute. — Enfin, la Restauration, en 1825, cède aux clamours d'un parti et violente la concession religieuse ; puis, en 1830, cédant aux obsessions du parti opposé, elle se jette dans l'abîme : deux actes bien différents sans doute par l'inspiration qui les dicta, plus voisins cependant l'un de l'autre qu'on ne le croit, nés tous deux de la même foi à l'omnipotence absolue de la royauté.

« N'y a-t-il pas dans ces faits un enseignement de la Providence ? Et savons-nous si notre pays, échappant à un tel châtement parce qu'on lui aura épargné la faute, n'a pas des actions de grâces à rendre au Père général des Jésuites ? »

— Mgr. l'archevêque de Paris vient de publier une lettre pastorale, en date du 14 septembre, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet du procès de béatification du vénérable J. B. de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères de la Doctrine Chrétienne. Mgr. l'archevêque, se conformant aux instructions adressées à Sa Grandeur par S. E. le cardinal préfet

de la congrégation des Rits, invite ceux qui seraient possesseurs de lettres manuscrites du vénérable serviteur de Dieu ou d'ouvrages de lui, autres que ceux mentionnés dans ladite lettre pastorale, à les déposer au secrétariat de l'archevêque dans les vingt jours qui suivront sa publication. *Univers.*

ANGLETERRE.

— Le 16 septembre eut lieu avec la plus pompeuse solennité la dédicace de la nouvelle et magnifique église de Coventry, au milieu d'une immense foule de peuple, accouru de tous les environs pour être témoin de cette imposante cérémonie, qui dura près de six heures, et à laquelle se trouvaient présents huit évêques et environ cent prêtres. Le très révérend Mgr. Wiseman était l'évêque officiant et présidait à la cérémonie. L'église est construite dans un style vraiment élégant. Les vitraux en verres peints, représentant le Christ avec les apôtres, et les autres principaux saints, sont magnifiques. L'ensemble de l'édifice est vraiment propre à faire impression. *Univers.*

IRLANDE.

— Le *Fréeman's journal*, de Dublin, publie un document qui n'est pas sans importance. Tandis que le gouvernement anglais fait étudier par le bureau des travaux publics la question de savoir dans quelles villes les trois facultés promises à l'Irlande pourront être placées avec le plus d'avantage pour le pouvoir, les évêques catholiques ont pensé qu'il était opportun de rappeler à l'Angleterre que ces institutions n'auront pas leur concours, à cause des dangers qu'elles offrent pour la foi et la morale.

Voici comment s'expriment les prélats signataires de ce document. « Afin que nos fidèles ouailles ne craignent pas que nous changions d'avis sur la récente mesure législative d'éducation académique,

« Nous, les soussignés, archevêques et évêques, croyons de notre devoir pour elles et pour nous d'exprimer de nouveau notre conviction solennelle qu'elle est dangereuse pour la foi et pour la morale, ainsi qu'il a été déclaré dans les résolutions unanimement adoptées, en mai dernier, par les évêques d'Irlande. »

Chacun se rappelle que les prélats irlandais ont, dans un synode tenu à Dublin au mois de mai dernier, protesté contre l'établissement des facultés, qui leur inspirent de si vives craintes. Ils exposèrent alors, dans un mémoire présenté au vice-Roi, les conditions auxquelles ils pourraient les accepter et prêter leur concours au Gouvernement. Or, le Ministère n'a tenu aucun compte sérieux de ces observations ; la loi a été adoptée telle à peu près qu'elle avait été proposée.

Depuis que le bill est devenu loi, les évêques n'avaient fait aucune démonstration officielle contre les projets du Gouvernement, et de cette circonstance il était à craindre qu'on ne conclût qu'ils avaient modifié leur première opinion. La déclaration que les évêques viennent de publier a donc pour but, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, de constater qu'ils n'ont pas changé d'avis. Nous croyons cependant devoir faire ressortir une circonstance qui pourrait être et qui déjà a été mal interprétée.

La résolution du mois de mai fut prise à l'unanimité, tandis qu'aujourd'hui deux archevêques seulement et seize évêques ont signé la déclaration. Peut-on conclure de ce fait qu'il y ait eu scission entre les dix-huit prélats et leurs collègues qui se sont abstenus de signer ? Plusieurs journaux disent oui ; mais nous ne saurions nous ranger de leur avis, dans la crainte de faire injure aux évêques dont nous ne trouvons pas les noms au bas de la déclaration du 20 septembre. Il serait difficile d'admettre que, sur une question si nettement posée, résolue d'ailleurs à l'unanimité, il y a quatre mois, la moindre dissidence pût se manifester aujourd'hui. Nous aimons mieux penser que l'épiscopat irlandais est parfaitement d'accord sur les avantages et les dangers des nouveaux établissements, que quelques-uns d'entre eux, en faible minorité, il est vrai, n'ont pas partagé l'avis de leurs collègues sur l'opportunité de renouveler, par la voie des journaux, la protestation du mois de mai. Ainsi tombent les spéculations des feuilles protestantes qui cherchent à fomenter des divisions parmi les catholiques d'Irlande. Les nouveaux établissements ne recevront pas plus d'encouragements de Mgr. Crolly ou de l'archevêque de Dublin que de Mgr. Mac-Hale ou du docteur Higgins. Les uns et les autres en éloigneront la jeunesse, parce que l'enseignement de ces instituteurs sera pour la foi et la morale.

Si le gouvernement anglais désirent avoir le concours des évêques catholiques, il devrait faire droit à leurs justes réclamations. *Univers.*

PRUSSE.

— Une scène touchante s'est passée dernièrement à Münster : Les dix prélats qui y étaient réunis pour les solennités du cinquantième anniversaire d'épiscopat de Mgr. de Droste Wischering, sont tous allés faire leurs adieux à son frère, Mgr. l'archevêque de Cologne, dont la maladie empire tous les jours et ne laisse plus d'espoir à ses amis et à l'Eglise. Ces dix évêques, agenouillés devant le lit de l'illustre malade, ont reçu sa bénédiction. Cette bénédiction d'un mourant confesseur de la foi portera bonheur à l'Eglise. L'exemple du moderne Athanase trouvera des imitateurs. *Univers.*

P. S. On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

« Nous recevons une bien triste nouvelle : Mgr. Clément de Droste-Wischering, archevêque de Cologne, est mort le 14 septembre. Le digne prélat a rendu l'âme en présence de plusieurs évêques qui se trouvaient à Münster. »

*Dévotion.* — Il existe à Pillau (Prusse) une femme qui, depuis quelques années, consacre sa vie à la noble et périlleuse tâche de venir aux secours des personnes en danger de se noyer.

Dès qu'une tempête s'éleva, soit de jour, soit de nuit, cette femme nommée Catherine Kleinfeldt, qui est venue d'un marin avec lequel elle a fait, pendant plus de vingt années, des voyages de long-cours, s'embarque dans un bateau, sort du port, et parcourt, dans cette frêle barque, la rade et les parages aussi loin que les pilotes amateurs, afin de sauver les personnes naufragées.

Déjà plus de trois cents individus ont été arrachés à une mort certaine par les généreux efforts de Catherine Kleinfeldt ; aussi cette femme est-elle en vénération parmi la population, et les marins la regardent-ils comme leur ange tutélaire. Dès que Catherine Kleinfeldt se montre dans les rues, tous les voisins la saluent respectueusement ; les vieux marins lui serrent cordialement la main, et les enfants des pêcheurs vont jusqu'à se mettre à genoux devant elle et à baiser le bas de sa robe.

Le gouvernement prussien et divers autres gouvernements lui ont décerné des médailles pour le mérite civil, et la municipalité de Pillau l'a nommé bourgeoise de la ville.

Catherine Kleinfeldt est âgée de quarante-sept ans ; elle est d'une taille et d'une force athlétiques, et elle a une physionomie mâle, mais qui est tempérée par la douceur et la bienveillance qui se trouvent peintes dans ses regards.

Univers.

#### ALLEMAGNE.

— Assez peu soucieux des intérêts du catholicisme, les organes de l'opinion libérale témoignent des sympathies vraiment excentriques pour la réaction irrégulière qui menace l'Allemagne, et ils s'indignent des mesures prises afin de la comprimer. Eh quoi ! la liberté peut-elle être invoquée au profit de ces rêveurs dont les passions, autant que les idées, compromettent les plus grands intérêts sociaux, le calme et la sécurité générale ? Il faut être profondément aveugle pour donner ainsi cours aux rancunes philosophiques. N'y a-t-il donc qu'une haine de coterie à assouvir dans cette question sociale ; et, parce qu'un audacieux novateur viendra se constituer l'ennemi de la foi catholique romaine, devra-t-on réclamer pour lui les avantages que l'on dénie à cette foi ?

Trop de maux ont été enfantés par la réforme, au point de vue même de la politique ; pourquoi rouvrir cet abîme ? Les monarchies protestantes semblaient être calmes par l'effet même des dissidences et de l'affaïssement de leurs mille communions diverses. Croit-on retremper leurs populations et secouer l'indifférentisme, en cherchant à les réunir sous la bannière des Ronge et des Czerny ? Vaine illusion ! Les doctrines de ces apostats ne sauraient établir ni l'unité, ni le principe de soumission nécessaire au repos, à la stabilité des états. Ceux qui les encouragent de leurs sympathies indiscretées ne comprennent pas quel mal ils font aux systèmes politiques qui ont leurs prédilections.

Insensés ! ils renient, ils combattent le catholicisme auquel les peuples sont redevables de la vraie liberté. Que peuvent-ils y substituer ? l'anarchie, le chaos ! Est-ce manifester un patriotisme réel que de s'insurger, avec cet acharnement, contre le culte de nos aïeux, que de méconnaître l'empire de cette loi sacrée qui faisait notre force morale surtout, et contribuait si puissamment à maintenir notre prépondérance au milieu des peuples de l'Europe ? En religion comme en politique, le libéralisme ne serait-il qu'une haute hypocrisie, féconde en troubles, et en catastrophes ?

Journal des Villes et des Campagnes.

— La violente démonstration populaire, qui dernièrement a éclaté à Tarnowitz contre Jean Ronge paraît s'être communiquée à toute la Haute-Silésie. On ne veut point permettre ses injurieuses prédications. Un bourgmestre de la province a même adressé au Roi une représentation fort énergique pour qu'il soit mis obstacle aux représentations ambulantes des ministres schismatiques. Il paraît que le Gouvernement a compris la nécessité de mettre fin à ces sources de troubles, qu'il devient difficile à l'autorité de contenir ou de calmer ; car, avant le départ de Ronge et de son acolyte Dowich pour l'Allemagne méridionale, il lui a été notifié de s'abstenir à l'avenir de prêcher ou de célébrer son culte hors du cercle de sa prétendue paroisse et des communes qui s'y sont agréées.

Univers.

#### AUSTRALIE.

— Le très révérend docteur Brady, évêque de l'Australie occidentale, suffragant de Mgr. Polding, qui avait fait un voyage à Rome pour les affaires de sa mission, s'est embarqué à Londres le 16 septembre, à bord de l'Elisabeth, pour retourner à sa mission. Sa Grandeur emmène avec elle quatre prêtres italiens, cinq prêtres français, trois prêtres irlandais, neuf étudiants et six sœurs de la Merci, en tous vingt-huit personnes.

Univers.

#### CHINE.

M. le contre-amiral Cécille, commandant les forces navales françaises stationnées dans les mers de l'Inde et de la Chine, a adressé au roi de la Cochinchine, pour obtenir la liberté de Mgr. Lefèvre, et faire cesser les cruautés auxquelles les chrétiens sont en butte, une lettre que nous sommes un noble et consolant témoignage de la protection que, dans ces contrées lointaines, nos missionnaires peuvent encore attendre de la part des agents de la France.

« Sire,

« J'ai appris qu'en exécution des ordres de Votre Majesté, l'évêque d'Isamopolis, Mgr. Lefèvre, a été arrêté en Basse Cochinchine, qu'il est détenu dans les prisons de votre royaume, et que de nouvelles persécutions ont été dirigées contre les chrétiens. Il ne m'appartient pas de contrôler les actes de l'illustre Thieu-Try. Cependant je ne permettrai, autant dans l'intérêt du roi que dans celui de l'humanité et de la justice, de soumettre respectueu-

sement à son jugement personnel quelques observations qui, je l'espère, porteront la lumière de la vérité à son esprit.

« Le roi ignore apparemment que cette religion chrétienne qu'il fait poursuivre avec tant d'acharnement est professée par tous les souverains et par tous les peuples de l'Occident ; qu'elle a prescrit aux premiers la justice et la clémence ; qu'elle leur enseigne à considérer, comme leurs propres enfants, les sujets soumis à leur domination et à les traiter comme tels ; qu'elle commande aux peuples l'obéissance, aux supérieurs la soumission aux lois ; de respecter et d'honorer les parents, de traiter tous les hommes en frères, de les aimer, de les secourir et de les consoler dans le malheur ; en un mot, que les préceptes de cette religion divine sont basés sur les principes de la morale la plus pure, la plus sublime et la plus sainte.

« Le roi a-t-il donc oublié que ce fut à des chrétiens français que son aïeul Gyalong, de glorieuse mémoire, dut de recouvrer sa couronne ? que l'évêque d'Adran fut son conseiller le plus dévoué et un ami fidèle dans le malheur comme dans la prospérité ? qu'à cette époque mémorable la religion chrétienne était permise en Cochinchine, et qu'un grand nombre de Cochinchinois ont pu l'embrasser sans crime contre les lois ? Est-il juste de punir aujourd'hui des enfants qui tiennent leur croyance de leurs pères, et le roi pourra-t-il, sans frémir, ordonner la mort de 5 à 600,000 chrétiens qui existent dans son empire, dont il se fait des ennemis, et qui pourtant ne demanderaient qu'à le respecter et l'aimer, s'il leur était permis de pratiquer une religion qu'ils estiment plus que la vie ? Que le roi y réfléchisse sérieusement ; car je le lui dis dans toute la sincérité de mon âme, le cri des martyrs arriverait jusqu'au cœur de leurs frères de l'Occident et souleverait un sentiment universel d'indignation et de vengeance.

« La France a été de tout temps l'amie des rois de la Cochinchine. A une époque désastreuse, Gynlong était méconnu, errant et proscrit dans ses propres États. Il porta des regards d'espérance vers l'Occident, et le roi de France, Louis XV, s'empressa de souscrire au traité d'alliance avec ce prince, et ce fut en partie à cet acte politique que votre aïeul dut de remonter sur le trône. La Cochinchine est entourée de nations puissantes, jalouses ou ambitieuses, qui tôt ou tard menaceraient son indépendance. Un appel au roi des Français pourrait encore, dans un temps malheureux, devenir la planche de salut des souverains anamites. Mais le roi des Français est chrétien, toute la nation française professe le même culte. Croyez-vous, Sire, qu'après avoir blessé dans leurs sentiments religieux le roi et la nation, en faisant persécuter ou mettre à mort non-seulement vos sujets catholiques, mais aussi des Français, ils soient bien disposés à secourir les ennemis de leurs frères ? — Vous le voyez, Sire, la politique et l'humanité condamnent une conduite qui n'a pu être suggérée que par des conseillers perfides et ignorants, avides de faire leur profit des biens confisqués à leurs victimes.

« Est-ce donc à une époque où l'empereur de la Chine vient de permettre à ses sujets de professer librement la religion catholique dans toutes les parties de son immense empire, que l'on verra l'illustre Thieu-Try ordonner de poursuivre les chrétiens avec une cruauté dont on ne trouve plus d'exemple que chez les peuples privés des bienfaits de la civilisation ?

« Il serait digne d'un grand roi d'imiter l'exemple donné par l'empereur du Ciel-Étoile. Cet acte de justice lui vaudrait la reconnaissance des nations de l'Occident, et lui attirerait l'amour et le dévouement de ses propres sujets.

« Après avoir, comme homme et comme chrétien, soumis ces considérations à l'appréciation impartiale du roi, je viens, comme chef des forces navales françaises, et chargé de la protection de mes compatriotes dans cette partie du monde, demander la libération de Mgr. Lefèvre, détenu en ce moment dans les prisons de la Cochinchine. Je prie le roi de le faire remettre au commandant Fournier-Duplan, capitaine de l'Alémène, porteur de cette lettre, assurant d'avance Sa Majesté que cet acte de clémence sera hautement apprécié par le roi des Français.

« J'ai l'honneur, etc.

Signé CÉCILLE.

« Singapore, à bord de la *Cléopâtre*, le 15 mai 1845. Ami de la Rel.

#### NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

— Samedi matin, dit la *Gazette de Montréal*, vers six heures, on s'aperçut que le Presbytère de Ste. Thérèse de Blainville était en feu ; mais grâce à l'aide de deux pompes qui se trouvent dans ce village, il n'y eut que la partie supérieure d'endommagée ; on a empêché heureusement le feu de se communiquer au collège et à l'église, qui adjointement tous deux le presbytère. On ne sait point comment le feu a commencé.

Minerve.

*Le Gouverneur Général.*— Nous avons la satisfaction d'apprendre que Son Excellence éprouve un mieux sensible depuis quelques jours, et qu'elle a pu profiter du beau temps que nous avons eu ces jours-ci pour faire le tour de la Montagne dans sa voiture.

Aurore.

*Saison.*— Le temps depuis samedi dernier a repris toute la sérénité de l'été. Le soleil a été magnifique, l'air doux et le ciel pur comme dans les plus beaux jours d'été. Les classes pauvres s'en félicitent surtout à cause de l'économie de bois qui en résulte ; et certes, le bois est un objet qui mérite qu'on y regarde dans notre bonne cité de Montréal où l'écrin s'est vendu jusqu'à \$4½ la corde, au port. Si l'automne peut continuer encore quelques jours d'être aussi raisonnable, nous aurons bien de ce qu'il reste à sauver des produits de la terre.

Idem.

— Avant-hier, dans la rue St. Denis, trois Canadiens, tous trois frères, et ouvriers maçons, étaient occupés à travailler au haut d'une maison en construction, lorsque malheureusement, l'échafaud qui leur servait d'appui, s'ébranla soudainement, et deux des frères tombèrent d'une hauteur de trente-six pieds, le troisième, plus agile que les autres, saisit le mur et demeura ainsi suspendu, jusqu'à ce qu'on vint le retirer de cette position critique, les deux autres eurent chacun une jambe cassée. Ils ont été de suite conduits à l'Hôtel-Dieu, où leur état, nous sommes heureux de l'apprendre, n'inspirent plus de craintes sérieuses.

*Minerve.*  
*Inceudie.*— Quatre maisons neuves en brique, situées sur la place Papi-nou, ont été la proie des flammes hier, vers trois heures de l'après midi. Deux de ces maisons n'étaient pas occupées.

FRANCE.

— Le Gouvernement vient de recevoir les premiers rapports de M. le capitaine du vaisseau Romain-Desfossés, commandant la station française le Bourbon, sur le combat livré, le 15 juin, à la garnison hova du fort de Tamatave (Madagascar), par les corvettes françaises le Berceau et la Zélée et la corvette anglaise le Conway, à l'effet de réprimer les actes de violence et de spoliation commis à l'égard des traitants des deux nations.

Ainsi que l'ont déjà annoncé les bruits indirects parvenus à la connaissance du public, nous avons eu à déplorer, dans ce combat, la perte de plusieurs de nos compatriotes. Les morts sont au nombre de 19, les blessés de 40.

IRLANDE.

— Les chefs torys et orangistes se sont réunis en comité secret à Belfast afin de se concerter pour la défense des intérêts protestans qu'ils trouvent compromis par le système politique de sir Robert Peel. A ce meeting figureraient en première ligne le comte de Roden, le comte d'Enniskillen, le vicomte O'Neil, le marquis de Downshire, le comte de Mont-Cashel, le colonel Verner, en un mot la plupart des grands propriétaires protestans de l'Irlande.

PRUSSE.

— Les mesures de la police du prince de Metternich pour repousser des frontières autrichiennes le venin du rongianisme n'ont pas eu tout le succès désirable : les colporteurs sont parvenus à répandre dans ces paisibles provinces, une masse de brochures et d'écrits incendiaires. C'est surtout la Bohême qui est en proie à la propagande des nouveaux sectaires : ils pensent que là où le hussisme n'est pas encore éteint, il doit être plus facile de greffer le rongianisme.

ÉTATS-UNIS.

— Les États-Unis, que l'on cite si souvent pour leur activité industrielle, mériteraient de l'être aussi pour l'inquiétante facilité avec laquelle toutes les écoles y recrutent des adeptes pressés de passer de la théorie à la pratique. Sans compter les sectes nouvelles que le principe fondamental du protestantisme y fait chaque jour éclore, on pourrait rappeler que les systèmes d'Owen, de Saint-Simon, de Fourier y ont été successivement appliqués d'une manière plus ou moins complète. Aujourd'hui, c'est le tour du communisme. Le *Wickly-Herald*, journal qui paraît dans le Delaware, porte que le gouverneur, M. Silas Wright, vient de déclarer la contrée en état de siège et de la placer sous l'empire de la loi martiale, afin de pouvoir réprimer efficacement les désordres commis par l'association des communistes. La doctrine des associés est fort simple ; elle se résume en trois mots : partager les propriétés. Pour mieux atteindre leur but, les communistes du Nouveau-Monde sont groupés en tribus ; en attendant que ceux qui possèdent soient obligés de partager avec ceux qui n'ont rien, ils s'opposent au paiement des redevances aux propriétaires, de là leur nom d'*anti-rentiers*. Quand des officiers publics veulent forcer des fermiers à payer les termes échus, les *anti-rentiers* se présentent en nombre et attaquent la force armée à coups de fusil ; il s'en suit de véritables combats. Plusieurs magistrats ont déjà été tués.

#### VARIÉTÉS.

*Causes des crimes.*— Les comptes-rendus officiels de l'administration de la justice criminelle en 1845 présentent un tableau des divers crimes ou délits sur lesquels les tribunaux ont eu à statuer.

Parmi les prévenus de meurtre on remarquait un enfant de 14 ans, qui avait été battu ; pour se venger, il tue le neveu de l'homme qui l'avait frappé, la victime de cette lâche *vendetta* était dans sa quatrième année. Un incendiaire sait qu'un enfant de six ans a été le témoin involontaire de son crime ; il redoute les indiscretions de ce petit malheureux ; il ne recule pas devant un meurtre pour s'assurer de son silence. Un domestique congédié assassine les deux enfans du maître qui l'a renvoyé. Parfois des homicides sont dus aux motifs les plus futiles ; on distingue, dans cette catégorie, le meurtre d'un homme qui avait percé les oreilles à un porc appartenant à l'accusé, et celui d'une vieille femme qui avait secoué son tapis sur le déjeuner du prévenu. La peur et l'ignorance figurent aussi parmi les causes qui ont fait verser le sang ; une prétendue sorcière mise à mort par un paysan qui l'accuse d'avoir fait périr ses bestiaux ; un polltron stupide tue un citoyen paisible qu'il prend pour un revenant. Ailleurs, c'est un ivrogne auquel le vin inspire une mélancolie atavitaire par trop excessive ; il veut se délivrer du fardeau de l'existence ; mais, comme il n'entend point partir seul, il commence par tuer deux femmes qui passaient sous ses fenêtres. Un particulier que l'on salue d'un charivari, répond à cette musique insultante par un coup de fusil ; un des musiciens succombe. Deux Anglais se livrent un duel à coups de poing ; ils frappent si fort et si juste, que l'un des champions expire. Deux ou trois des meurtres commis en 1845 ont été la suite de méprises

une femme, entre autres, a péri atteinte par une pierre que l'accusé avait dirigée contre un tiers. Un coup de pistolet, tiré dans le but d'effrayer, a eu des suites mortelles. Sept assassinats ou meurtres ont été attribués à une brutalité féroce qui tue un homme comme elle écraserait un insecte, ou bien à une folie déplorable qui, sans motif connu ou probable, trempe ses mains dans le sang. Un enfant de deux mois a été mis à mort par sa bonne, et nulle cause n'a pu être assignée à cet horrible attentat.

Le tableau des empoisonneurs présente 1<sup>o</sup> un père qui, réduit au dernier degré de la misère et du dénuement, fait périr un enfant âgé de six mois ; 2<sup>o</sup> un domestique qui allait être renvoyé et qui veut se débarrasser de son maître avant que celui-ci eût le temps de lui notifier son congé ; 3<sup>o</sup> un adolescent âgé de seize ans, qui, cédant à une jalousie furibonde, empoisonna sa petite, sœur âgée de cinq semaines ; 4<sup>o</sup> une femme qui, irritée des railleries dont elle était l'objet, ne reculé pas devant l'idée de frapper une multitude de victimes : elle jette du poison dans le puits du village.

Les accusations d'incendie offrent, de leur côté, quelques circonstances fort peu ordinaires. Un maçon, manquant d'ouvrage, imagine de s'en procurer en détruisant des habitations qu'il se flatte de rebâtir. Deux malades, peu satisfaits du régime de l'hôpital, s'avisent de mettre le feu à l'édifice qui les abrite ; c'est ainsi qu'en Turquie le mécontentement populaire se manifeste par la mise en cendres de quelques quartiers de Constantinople ; le sultan compréhend ce langage ; quelques pachas sont étranglés. Deux de nos incendiaires de 1845 n'ont su donner à leur crime d'autre motif que le plaisir tout particulier que leur causait l'aspect d'un grand feu. La plus étrange de toutes ces affaires criminelles, c'est sans contredit celle qui nous offre pour héros un pauvre diable pourvu d'une intelligence fort peu étendue, et qui, d'après les conseils de sa femme, livre aux flammes la maison d'un voisin. Cette épouse, peu scrupuleuse, avait imaginé ce procédé afin de se débarrasser d'un mari pour lequel elle éprouvait une aversion décidée.

Nous ne retracions, dans cette esquisse rapide, que les faits susceptibles de l'application de la peine capitale. Plusieurs d'entre eux ne sont-ils pas des drames poignans, terribles, d'une énergie effrayante ? Les débats judiciaires, dans leur réalité sinistre, laissent souvent bien loin derrière eux les efforts de l'imagination des romanciers, et Byron dit vrai lorsqu'il s'écrie : " La fiction est moins étrange que la vérité. " *Journal des Villes et des Campagnes.*

— Les dissensions qui tourmentent le protestantisme deviennent chaque jour plus sensibles en Allemagne surtout, et nous ne croyons pas que la ferveur de certains réformés pour le rongianisme parvienne à rétablir l'harmonie et l'unité. Il y a quelque temps, cinq ministres, du comté de Lippe, ont présenté à leur prince un mémoire tendant à obtenir que le catéchisme d'Heidelberg fût admis de nouveau comme fondement de l'instruction religieuse. Ils motivaient leur demande sur ce que dans le livre d'instructions, actuellement en usage, et qui est intitulé tout simplement : *Guide pour l'instruction religieuse*, on ne trouve plus " un seul principe de la doctrine chrétienne. " Le consistoire, auquel le gouvernement en a référé, a réclamé par une circulaire, le sentiment individuel de chacun des pasteurs du comté. Le résultat de cette enquête a été publié par l'administration de Dethmold. Trente six ministres se sont prononcés contre le vœu exprimé dans le mémoire, et presque tous par des motifs différens ; il n'y en a que six qui se soient déclarés en faveur du mémoire. Aussi le consistoire de Lippe-Dethmold a-t-il solennellement supprimé le *catéchisme d'Heidelberg*, le livre symbolique du calvinisme, et l'a remplacé par un livre où tous les principes du christianisme ont été supprimés. *Journal des Villes et des Campagnes.*

#### ORNEMENS D'ÉGLISE.

##### ATTENDUS TRES PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne UN ASSORTIMENT TRES VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

#### GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)

— A VENDRE. —

SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,  
UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)  
" " avec croix sur fond d'argent bruni, (haissant), broché en or, relevé et tout  
2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto  
ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto  
UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto  
CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto  
LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout-or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE " or et argent "  
B.—Un filet GRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond bruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau St. New-York.



## AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)

A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.

A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église, ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GENERAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouve aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.  
SATINS DE DIVERSES COULEURS.  
DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.  
ORFROIS DE DALMATIQUES  
" " CHAPES.

— DE PLUS —

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,  
ÉTOILES PASTORALES "  
SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.  
BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.  
GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.  
FRANGES ET GALONS OR FIN  
" " OR MI-FIN,  
" " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GENERAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés, si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

ATELIER DE RELIEUR.  
CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

ILS ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI: —

ILS sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU &amp; LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

## DEMANDE D'INSTITUTEURS.

L'ON a besoin à la LONGUE POINTE d'un INSTITUTEUR. Il accomplirait mieux, s'il savait l'Anglais et le Français.

ON DEMANDE à St. CONSTANT, pour le 1er. de novembre prochain, d'un INSTITUTEUR capable de tenir une ÉCOLE MODÈLE, avec un bon certificat de capacité et de morale; un instituteur capable d'occuper une place comme bon chanteur, sera préféré et peut compter sur de bons émolumens. S'adresser à M. C. L. VINET, curé du lieu.

## PROSPECTUS

DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
CARTE GÉOGRAPHIQUEDU  
CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &amp;c

PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Édouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY  
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRONON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRÊTRE,